

L'OFFICE FÊTE SON 40^e ANNIVERSAIRE CETTE ANNÉE!



RAPPORT ANNUEL

ANNUAL REPORT ብሔራዊ ስርዓተ-ሥራዎች

Table des matières

ANNUAL REPORT ብሔራዊ ስርዓተ-ሥራዎች

8. Message des membres	22. Message from the Board	36. ኔ ስቴሌጎንግ ስርዓተ-ሥራዎች
9. Message du directeur général	23. Message from the Director-general	37. ስርዓተ-ሥራዎች ለገለጹኝ ስርዓተ-ሥራዎች
11. L'Office	25. The Board	39. ኔ ስቴሌጎንግ
13. Le programme	27. The Program	41. ስርዓተ-ሥራዎች ለገለጹኝ ስርዓተ-ሥራዎች
17. Les activités de l'année 2015.2016	31. Activities for the Year 2015.2016	45. ኔ ስርዓተ-ሥራዎች ስርዓተ-ሥራዎች 2015.2016
49. Tableaux	49. Tables	49. ስርዓተ-ሥራዎች ስርዓተ-ሥራዎች
58. Organigramme	58. Organization Chart	58. ስርዓተ-ሥራዎች ስርዓተ-ሥራዎች
62. États financiers 2015.2016	62. Financial Statements 2015.2016	62. ስርዓተ-ሥራዎች ስርዓተ-ሥራዎች 2015.2016
90. Code d'éthique et de déontologie	90. Code of Ethics and Professional Conduct	90. ስርዓተ-ሥራዎች ስርዓተ-ሥራዎች
92. Développement durable	92. Sustainable Development Policy	92. ስርዓተ-ሥራዎች ስርዓተ-ሥራዎች ስርዓተ-ሥራዎች ስርዓተ-ሥራዎች

Message des membres

Les membres de l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris vous présentent le rapport annuel des activités pour l'année 2015-2016.

Vous trouverez dans ce document une description de l'Office, du programme et des statistiques concernant la participation et les montants versés. Ce rapport se termine avec les états financiers pour l'année fiscale qui a pris fin le 30 juin 2016.



L'année 2015-2016 a été une année très dynamique pour l'Office. Premièrement, les négociations se poursuivent entre le gouvernement de la nation crie et le gouvernement du Québec quant à la révision éventuelle du Programme. À ce stade, plusieurs sujets de négociation ont déjà trouvé entente et certaines avenues nouvelles sont en phase d'exploration par le comité. Ce processus est complexe mais nous avons bien espoir que le résultat justifiera les efforts consacrés! L'Office a aussi été très actif dans une grande campagne de sensibilisation quant aux mesures administratives du Programme. En effet, durant l'année 2015-2016, des employés et certains membres de l'Office ont visité chacune des communautés cris afin d'expliquer quelques-uns des défis de l'administration du Programme et certaines des règles principales afin d'enrayer des problèmes administratifs causés par une mauvaise compréhension du Programme. Nous avons rencontré autant le gouvernement de la nation crie, les conseils de bande, les comités locaux, ainsi que les prestataires du Programme lors d'assemblées publiques dans chacune des communautés. Tous ces efforts ont déjà mené à des résultats positifs pour l'Office et nous continuerons d'assurer la saine gestion de l'Office et dans un futur rapproché, d'améliorer le Programme de sécurité du revenu afin qu'il desserve encore mieux les chasseurs et trappeurs cris.

Willie Iserhoff : **Gérald Lemoyne**
Philip Awashish : **Guy Girouard**
George Wapachee : **Jean-Guy Dugré**

Message du directeur général

Il faut voyager à travers le territoire cri pour réaliser à quel point il est vaste! Cette année, beaucoup de déplacements et de rencontres ont été effectués par le personnel de l'Office afin de rencontrer les gens de chacune des communautés et d'expliquer le Programme. Des gouvernements régionaux aux comités locaux avec bien sûr des assemblées publiques, le personnel de l'Office a mis un effort remarquable pour continuer son travail d'expliquer la mécanique administrative du Programme et les règles de son application. Ces rencontres ont eu plusieurs effets bénéfiques et permettent à l'administration de l'Office de rester en contact avec les besoins des chasseurs cris dans chacune des communautés.

Le succès du Programme de sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris dépend en grande partie de son administration et du travail des employés autant au siège social que dans les communautés. Notre structure est relativement simple, nous avons des administrateurs locaux dans chacune des communautés cris qui s'occupent des prestataires qui sont nos «clients». Ensuite, nous avons une petite équipe de six personnes au siège social à Québec qui s'occupe des aspects administratifs et réglementaires du Programme. Le succès de notre organisation dépend donc de la qualité des employés et je désire remercier chaque employé de l'Office pour le travail qu'il a effectué durant l'année 2015-2016. Cette année, nous avons accueilli un nouvel employé pour la communauté de Whapmagoostui, M. Bertie Kawapit. Le renouveau de notre équipe est un facteur stimulant et nous comptons continuer d'offrir le même service comme nous l'avons fait par le passé.



Je vous invite donc à prendre connaissance de notre rapport annuel, vous trouverez qu'il résume bien les activités et les saines finances de l'Office.

Serge Larivière, PhD, MBA, ASC, C.Dir.
Directeur général

FIGURE 1 NOMBRE D'UNITÉS DE PRESTATAIRES INSCRITES PAR ANNÉE-PROGRAMME

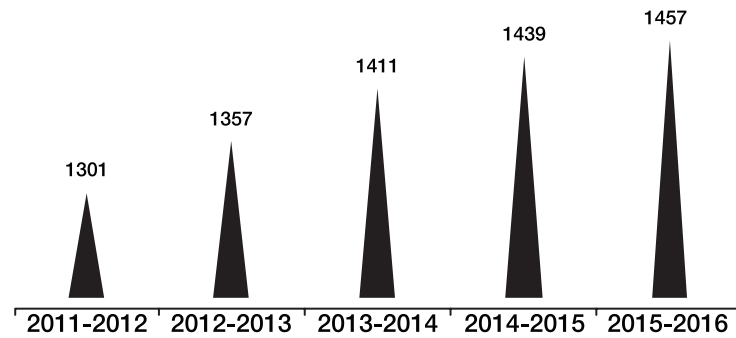
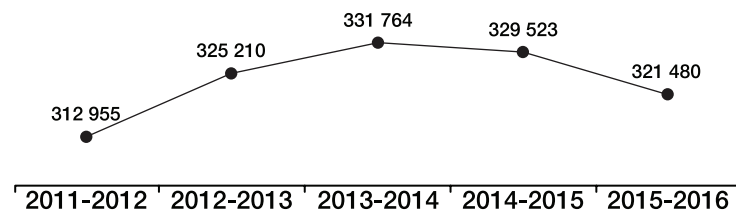


FIGURE 2 NOMBRE DE JOURS PAYÉS PAR ANNÉE-PROGRAMME



Le Programme de sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris verse une allocation journalière pour les jours passés en forêt consacrés aux activités traditionnelles de chasse, de pêche et de piégeage ou aux activités accessoires qui sont reliées au mode de vie traditionnel. Le programme prévoit un maximum de jours payables par adulte et une limite globale pour tous les prestataires de 350 000 jours-personne par année-programme. En règle générale, la limite annuelle s'élève à 240 jours payables par adulte, mais la limite n'excède pas 119 jours si le statut du prestataire est semi-actif et 120 jours pour une nouvelle demande sans année de qualification.

En 2015-2016, les activités en forêt ont représenté 319 682 jours, soit 99,4 % des journées payables (Tableau 4). Les autres jours rémunérés sont les congés de maternité (0,4 %) ainsi que les jours compensés en cas de maladie ou de désastre (0,2 %).

Les activités d'exploitation de la faune et les activités accessoires ne sont rémunérées que si le chasseur ne reçoit pas une autre indemnité pour la même période. En effet, lorsqu'un chasseur reçoit un salaire ou un montant pour une journée (ex. CSST, assurance emploi, etc.), l'allocation quotidienne n'est pas versée. Dans le cas où ces montants seraient versés au chef de l'unité de prestataires, cette règle a également pour conséquence d'éliminer le paiement de jours dans le bois pour le conjoint. De plus, les jours consacrés aux activités d'exploitation de la faune en excédant du maximum annuel de jours applicable par adulte, soit 240, 120 ou 119 selon le statut de l'unité, ne sont pas pris en considération dans le calcul des prestations.

Les jours identifiés comme en « région éloignée » sont inclus dans le nombre de jours dans le bois, mais identifient les jours durant lesquels les chasseurs et piégeurs cris se sont déplacés vers les territoires considérés comme étant plus difficiles d'accès et pour lesquels une allocation supplémentaire est versée. Ces territoires correspondent généralement à des terrains de piégeage situés à plus de 200 km de la communauté s'il y a accès par la route ou dans les autres cas situés à l'extérieur d'un rayon de 50 km. Une légère baisse des jours en région éloignée a été enregistrée cette année passant de 39 646 jours en 2014-2015 à 38 751 cette année (Tableau 4).

Les statistiques individuelles révèlent que le nombre moyen de jours payables par unité de prestataires a été de 221 jours en 2015-2016 (Tableau 5). La plus grande moyenne du nombre de jours payables par unité s'observe dans la communauté de Mistissini (255 jours) suivi de Nemaska (248 jours) et de Waswanipi/Washaw-Sibi (242 jours), tandis que la communauté de Wemindji démontre le plus faible nombre de jours par unité, soit 182 jours en moyenne (Tableau 5).

Depuis 2002-2003, le programme a introduit trois nouveaux statuts de participation : semi-actif, absence temporaire et nouvelle demande sans année de qualification. En 2015-2016, 8 unités de prestataires bénéficient du statut semi-actif, aucune unité de prestataires n'a réclamé une absence temporaire et aucun bénéficiaire n'a été admis sur le programme sans année de qualification à la suite de l'obtention d'un diplôme d'études secondaires.

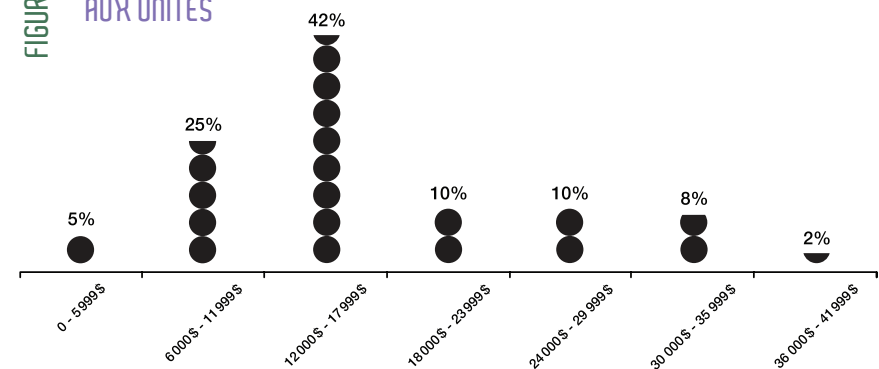
PRESTATIONS ACCORDÉES

Les prestations du programme sont indexées annuellement en fonction du coût de la vie au Québec et le taux est établi selon l'indice d'accroissement en vigueur pour le Régime des rentes du Québec. Les paramètres de calcul employés pour l'année 2015-2016 représentent une majoration de 1,5 % par rapport à l'année précédente (Tableau 6).

En 2015-2016, le montant total des prestations versées aux chasseurs et piégeurs cris s'élève à 23 981 809 \$ (Tableau 7). De ce montant, 92 % représente les argentés versés aux chasseurs et piégeurs cris pour les jours passés en forêt à pratiquer des activités d'exploitation de la faune, incluant l'allocation supplémentaire pour les jours en région éloignée. Cette disposition mise en place en 2002-2003 a d'ailleurs permis le versement d'un montant additionnel de 773 470 \$ aux prestataires du programme (Tableau 7).

Le montant moyen des prestations versées par unité pour toutes les communautés en 2015-2016 se situe à 16 460 \$, comparativement à 16 773 \$ en 2014-2015 et à 16 994 \$ en 2013-2014. On observe aussi que les prestations moyennes par unité varient entre 13 297 \$ pour la communauté de Wemindji jusqu'à 18 467 \$ pour les unités de prestataires de la communauté de Waswanipi/Washaw-Sibi (Tableau 7). La majorité (67 %) des unités de prestataires reçoit des prestations se situant entre 6 000 \$ et 17 999 \$ (Figure 3).

FIGURE 3 PRESTATIONS VERSÉES AUX UNITÉS





Activities for the Year 2015–2016

PROGRAM PARTICIPATION

The Cree Hunters and Trappers Income Security Program is intended exclusively for the James Bay Crees who are beneficiaries of the James Bay and Northern Québec Agreement, reside in Québec and are members of one of the nine Cree communities of Chisasibi, Eastmain, Mistissini, Nemaska, Oujé Bougoumou, Waskaganish, Waswanipi, Wemindji and Whapmagoostui.

In May 2016, 18,859 persons were enrolled as members of one of these communities and were entitled to the benefits outlined in the James Bay and Northern Québec Agreement. Of that number, 18,521 were residents of the James Bay Territory, which includes not only the Cree villages but also such towns as Amos, Chapais, Chibougamau, Senneterre and Val d'Or. A certain number of families enrolled in the Program, particularly members of the Waswanipi community, live outside the Cree villages. For this report and in our statistics, the community of Waswanipi includes beneficiaries of Waswanipi itself, plus beneficiaries that often designate themselves as members of the community of Washaw Sibi, an emerging community based near Amos that is recognized by the Cree Nation government, but not at the moment by the gouvernement du Québec.

During the Program year 2015-2016, 1,457 beneficiary units were enrolled on the Program (Table 1). The composition of these families reached 2,035 adults (72%) and 774 children (28%) for a total of 2,809 persons. The greatest number of beneficiary units occurred in Chisasibi (550 units), followed by Waswanipi/Washaw Sibi (219 units), Mistissini (178 units), and Whapmagoostui (157 units) whereas the smallest number of beneficiary units occurred in Nemaska (26 units), and Eastmain (42 units). Together, the four communities with the greatest number of beneficiary units, Chisasibi, Waswanipi, Mistissini and Whapmagoostui make up 76% of beneficiary units enrolled on the Program (Table 1).

Participation to the Program varies according to the age of the head of the family unit.

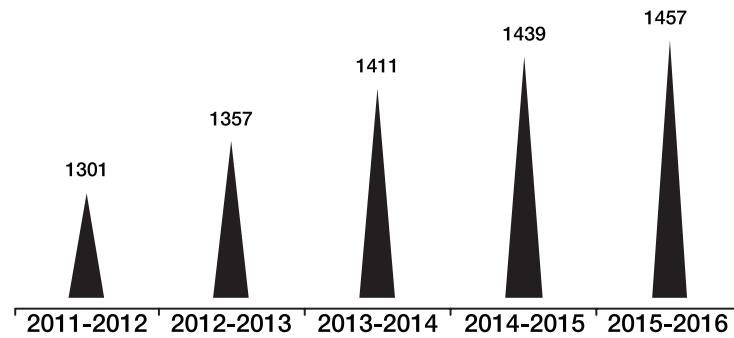
In 2015-2016, 44% of the heads of beneficiary units were 57 years old or over (Table 2). The most important age group is the 67-76 year old (20%), followed closely by the 17 to 26 years old (19%).

The distribution of age groups within the Cree Hunters and Trappers Income Security Program also explains the number of children per beneficiary unit. The majority (79%) of 1,457 beneficiary units do not include children, whereas 7% include 1 child, 5% include two children, 4% include three children and 5% of the units include 4 children or more.

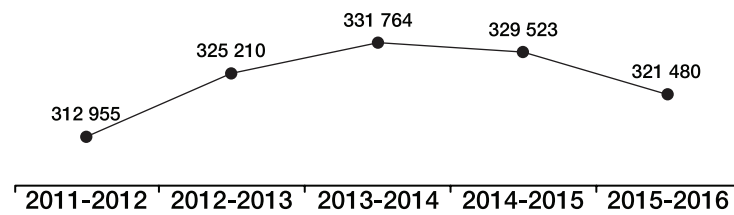
Global participation to the Program, determined by the percentage of residents enrolled, is down slightly at 15.2% in 2015-2016, compared to 15.7% in 2014-2015, and 15.8% in 2013-2014 (Table 3). Participation in 2015-2016 was greatest in the community of Whapmagoostui (34% of residents enrolled on the Program), in Waswanipi/Washaw-Sibi and Chisasibi (22%), whereas the lowest participation rates were observed in Nemaska (5%), Waskaganish (8%), Mistissini and Eastmain (9%). The number of beneficiary units increased again in 2015-2016, reaching 1,457 compared to 1,439 in 2014-2015, 1,411 in 2013-2014, and 1,357 in 2012-2013. This is now the seventh consecutive year of increase in the number of beneficiaries (Graph 1).

The number of days paid declined slightly this year, for a second year in a row. Days paid reached 321,480 in 2015-2016 compared to 329,523 in 2014-2015 and 331,764 in 2013-2014 (Graph 2).

GRAPH 1
NUMBER OF BENEFICIARIES
PER PROGRAM-YEAR



GRAPH 2
NUMBER OF DAYS PAID
PER PROGRAM-YEAR



The Cree Hunters and Trappers Income Security Program grants a daily allowance for days spent in the bush while pursuing traditional activities of hunting, fishing or trapping or related activities. The Program allows a maximum number of days payable for each adult and a global limit of 350,000 person days for each Program year for all beneficiaries. For each adult, the maximum number of days payable is 240 days per adult but this limit may not exceed 119 days if the beneficiary is enrolled under the semi active status or may not exceed a 120 days for a new demand without a qualifying year.

In 2015-2016, 319,682 days were spent conducting harvesting and related activities in the bush, and this represents 99.4% of all days payable (Table 4). Other paid days are mainly for maternity leave (0.4%) as well as days for sick leave or disaster (0.2%).

Wildlife harvesting and related activities are paid only when they occur in the bush and only if the hunter receives no other compensation for the same period. When a hunter receives wages or an amount for a given day (e.g. workers' compensation, employment insurance, etc.), the daily allowance is not paid. Should these amounts be paid to the head of the beneficiary unit, this rule also eliminates payment of days in the bush for the consort. Moreover, the days spent on wildlife harvesting activities above and beyond the annual maximum applicable per adult, i.e. 240, 120 or 119 depending on the status of the unit, are not taken into consideration in the benefit calculation.

The days identified as spent in "far regions" are included in the number of days in the bush but identify the days Cree hunters and trappers travelled to the territories deemed most difficult to access and for which an additional allowance is paid. These territories generally correspond to traplines located more than 200 km from the community where there is highway access or, in other cases, located outside a 50 km radius from the community. Days spent in far regions decreased from 39,646 days in 2014-2015 to 38,751 days in 2015-2016 (Table 4).

Individual statistics reveal that the average number of days payable per beneficiary unit was 221 in 2015-2016 (Table 5). The highest average of days payable per beneficiary unit was observed in the community of Mistissini (255 days), followed by Nemaska (248 days) and by Waswanipi/Washaw-Sibi (242 days), whereas the community of Wemindji had the lowest average with 182 days payable per beneficiary unit (Table 5).

Since 2002-2003, the Program has introduced three new participant categories: semi-active, temporary leave and new demand without a qualifying year. In 2015-2016, 8 beneficiary units were enrolled as semi-active, no beneficiary units requested a temporary leave and no beneficiaries were admitted on the Program without the qualification year after completing secondary education.

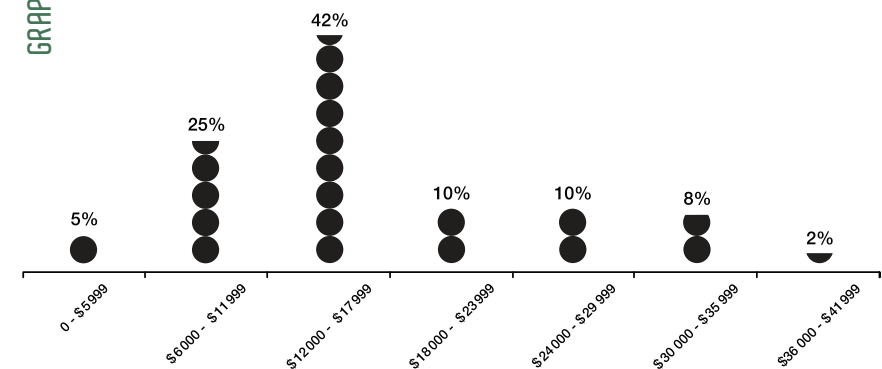
BENEFITS PAID

Program benefits are indexed each year to the cost of living in Québec. The rate is based on the index used for the Québec Pension Plan. The calculation parameters used for 2015-2016 represents an increase of 1.5% when compared to the previous year (Table 6).

In 2015-2016, benefits paid to Cree hunters and trappers totalled \$23,981,809 (Table 7). Of this amount, 92% represents sums paid to beneficiaries of the Program for days spent in the bush, including the additional allowance for days spent in far regions. This disposition, established since 2002-2003, enabled the payment of an additional \$773,470 to the beneficiaries of the Program (Table 7).

The average amount paid per beneficiary unit for all Cree communities in 2015-2016 was \$16,460, compared to \$16,773 in 2014-2015, and to \$16,994 in 2013-2014. The average of benefits paid per beneficiary unit ranged from \$13,297 for the community of Wemindji to \$18,467 for the beneficiary units of Waswanipi/Washaw-Sibi (Table 7). The majority (67%) of beneficiary units receive annual benefits ranging from \$6,000 to \$17,999 (Graph 3).

GRAPH 3
AMOUNTS PAID TO BENEFICIARY UNITS





George M. Shecapio
Adjoint au programme - Services
Program Assistant - Services
ᐱᐱᐱᐱᐱᐱᐱᐱ ᐱᐱᐱᐱᐱᐱᐱᐱ ᐱᐱᐱᐱᐱᐱᐱᐱ
Mistissini



Willie Longchap
Administrateur local
Local Administrator
ᐱᐱᐱᐱᐱᐱᐱᐱ ᐱᐱᐱᐱᐱᐱᐱᐱ ᐱᐱᐱᐱᐱᐱᐱᐱ
Mistissini



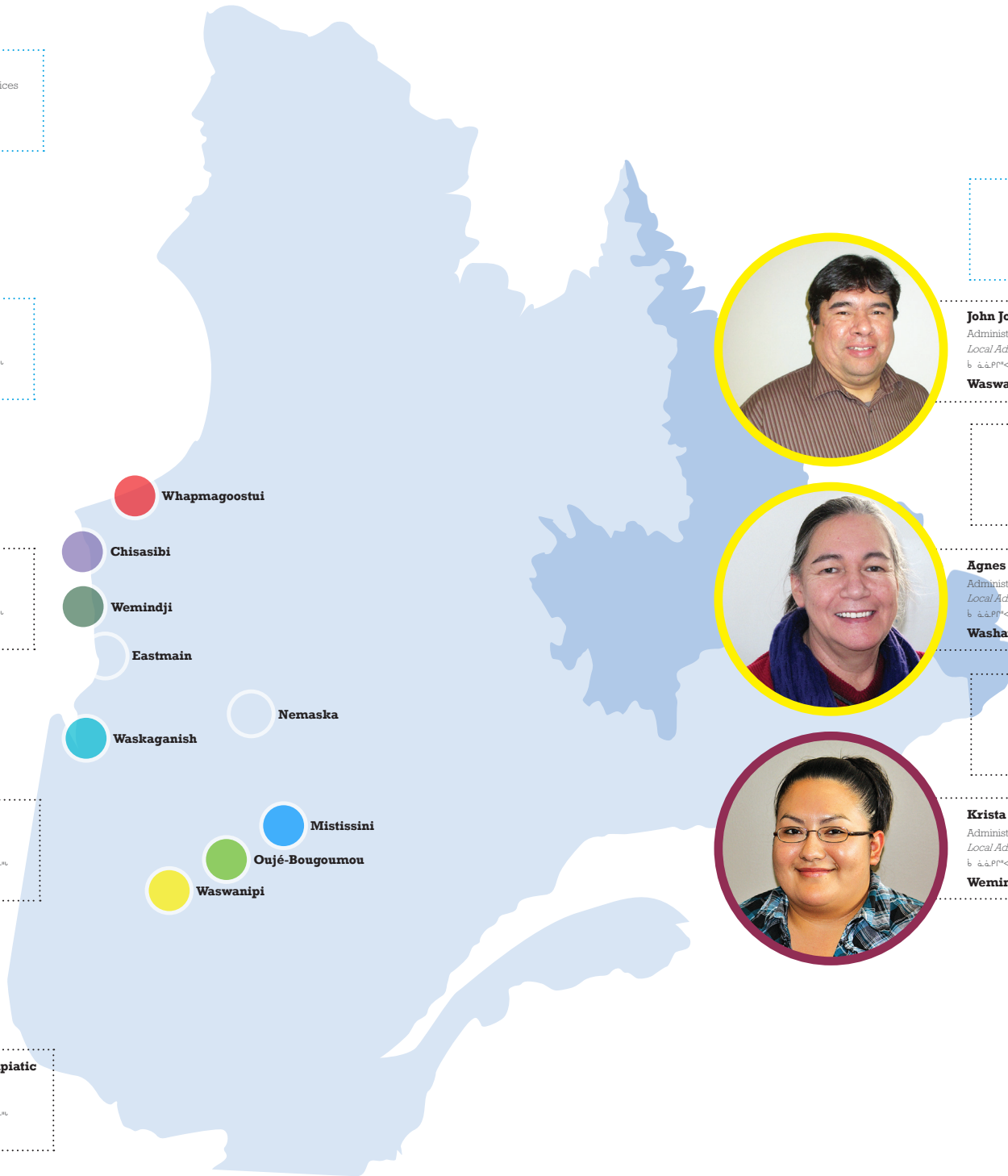
Sally Herodier
Administratrice locale
Local Administrator
ᐱᐱᐱᐱᐱᐱᐱᐱ ᐱᐱᐱᐱᐱᐱᐱᐱ ᐱᐱᐱᐱᐱᐱᐱᐱ
Chisasibi



George Head
Administrateur local
Local Administrator
ᐱᐱᐱᐱᐱᐱᐱᐱ ᐱᐱᐱᐱᐱᐱᐱᐱ ᐱᐱᐱᐱᐱᐱᐱᐱ
Chisasibi



Dolores Ottereyes-Tapiatic
Administratrice locale
Local Administrator
ᐱᐱᐱᐱᐱᐱᐱᐱ ᐱᐱᐱᐱᐱᐱᐱᐱ ᐱᐱᐱᐱᐱᐱᐱᐱ
Chisasibi



Angeline McLeod
Administratrice locale
Local Administrator
ᐱᐱᐱᐱᐱᐱᐱᐱ ᐱᐱᐱᐱᐱᐱᐱᐱ ᐱᐱᐱᐱᐱᐱᐱᐱ
Waskaganish



John Jolly
Administrateur local
Local Administrator
ᐱᐱᐱᐱᐱᐱᐱᐱ ᐱᐱᐱᐱᐱᐱᐱᐱ ᐱᐱᐱᐱᐱᐱᐱᐱ
Waswanipi



Bertie Kawapit
Administrateur local
Local Administrator
ᐱᐱᐱᐱᐱᐱᐱᐱ ᐱᐱᐱᐱᐱᐱᐱᐱ ᐱᐱᐱᐱᐱᐱᐱᐱ
Whapmagoostui



Agnes McKenzie
Administratrice locale
Local Administrator
ᐱᐱᐱᐱᐱᐱᐱᐱ ᐱᐱᐱᐱᐱᐱᐱᐱ ᐱᐱᐱᐱᐱᐱᐱᐱ
Washaw-Sibi



Winnie Bosum
Administratrice locale
Local Administrator
ᐱᐱᐱᐱᐱᐱᐱᐱ ᐱᐱᐱᐱᐱᐱᐱᐱ ᐱᐱᐱᐱᐱᐱᐱᐱ
Oujé-Bougoumou



Krista Kakabat
Administratrice locale
Local Administrator
ᐱᐱᐱᐱᐱᐱᐱᐱ ᐱᐱᐱᐱᐱᐱᐱᐱ ᐱᐱᐱᐱᐱᐱᐱᐱ
Wemindji



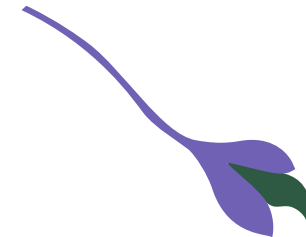
Office
de la sécurité
du revenu
des chasseurs
et piégeurs cris

ÉTATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS
LE 30 JUIN 2016



CREE HUNTERS AND TRAPPERS INCOME SECURITY BOARD

FINANCIAL STATEMENTS
FOR THE YEAR
ENDED ON
JUNE 30, 2016





RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris (l'Office) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Office reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Les membres de l'Office surveillent la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et ils approuvent les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de l'Office, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer les membres de l'Office pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Serge Larivière, PH.D., MBA
Directeur général

Régent Brind'Amour, CPA, CMA
Directeur des services administratifs

POUR
L'OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS

Québec, le 14 décembre 2016

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2016, l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris au 30 juin 2016, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,

Serge Giguère, CPA auditeur, CA
Vérificateur général adjoint

Québec, le 14 décembre 2016

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2016

	<u>2016</u> <u>BUDGET</u>	<u>2016</u> <u>RÉEL</u>	<u>2015</u> <u>RÉEL</u>
REVENUS			
Contributions du gouvernement du Québec	29 804 300 \$	25 919 541 \$	26 147 180 \$
Intérêts	<u>13 000</u>	<u>9 829</u>	<u>15 879</u>
	<u>29 817 300</u>	<u>25 929 370</u>	<u>26 163 059</u>
CHARGES			
Prestations de sécurité du revenu	28 000 000	24 115 241	24 323 380
Traitements et avantages sociaux	1 286 700	1 230 969	1 186 402
Déplacements	130 000	134 110	121 087
Loyers	165 600	162 502	140 732
Honoraires professionnels	18 000	14 703	18 974
Entretien et traitements informatiques	275 000	102 095	184 749
Publicité	6 000	9 746	4 782
Formation	3 000	8 056	2 009
Fournitures	51 300	41 603	44 430
Téléphone et communications	36 000	31 236	33 121
Frais de banque et d'intérêts	1 200	1 007	967
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>9 200</u>	<u>10 834</u>	<u>13 602</u>
	<u>29 982 000</u>	<u>25 862 102</u>	<u>26 074 235</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) ANNUEL	(164 700) \$	67 268 \$	88 824 \$
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE		<u>929 862</u> \$	<u>841 038</u> \$
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE		<u>997 130</u> \$	<u>929 862</u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

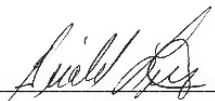
OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 30 JUIN 2016

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 3)	1 598 907 \$	1 491 846 \$
Débiteurs (note 4)	<u>4 613 695</u>	<u>4 879 949</u>
	<u>6 212 602</u>	<u>6 371 795</u>
PASSIFS		
Charges à payer et frais courus (note 5)	5 210 517	5 434 825
Dû au Fonds d'assurance (note 11)	<u>26 160</u>	<u>26 689</u>
	<u>5 236 677</u>	<u>5 461 514</u>
ACTIFS FINANCIERS NETS	<u>975 925</u>	<u>910 281</u>
ACTIFS NON FINANCIERS		
Charges payées d'avance	5 689	3 246
Immobilisations corporelles (note 6)	<u>15 516</u>	<u>16 335</u>
	<u>21 205</u>	<u>19 581</u>
EXCÉDENT CUMULÉ	<u>997 130</u> \$	<u>929 862</u> \$

Obligations contractuelles (note 7)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR
L'OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS


Gérald Lemoyne


Willie Iserhoff

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS
ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2016

	<u>2016</u> <u>BUDGET</u>	<u>2016</u> <u>RÉEL</u>	<u>2015</u> <u>RÉEL</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) ANNUEL	(164 700) \$	67 268 \$	88 824 \$
Acquisition des immobilisations corporelles	-	(10 015)	-
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>9 200</u>	<u>10 834</u>	<u>13 602</u>
	<u>9 200</u>	<u>819</u>	<u>13 602</u>
Acquisition de charges payées d'avance	(1 600)	(5 689)	(3 246)
Utilisation de charges payées d'avance	<u>1 400</u>	<u>3 246</u>	<u>2 091</u>
	<u>(200)</u>	<u>(2 443)</u>	<u>(1 155)</u>
Augmentation (diminution) des actifs financiers nets	(155 700) \$	65 644	101 271
Actifs financiers nets au début de l'exercice		<u>910 281</u>	<u>809 010</u>
Actifs financiers nets à la fin de l'exercice		<u>975 925</u> \$	<u>910 281</u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2016

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent annuel	67 268 \$	88 824 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie:		
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>10 834</u>	<u>13 602</u>
	<u>78 102</u>	<u>102 426</u>
Variation des actifs et passifs reliés au fonctionnement		
Débiteurs	266 254	95 085
Charges payées d'avance	(2 443)	(1 155)
Charges à payer et frais courus	(224 308)	(40 673)
Dû au Fonds d'assurance	<u>(529)</u>	<u>2 339</u>
	<u>38 974</u>	<u>55 596</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>117 076</u>	<u>158 022</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	<u>(10 015)</u>	-
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	107 061	158 022
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>1 491 846</u>	<u>1 333 824</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>1 598 907</u> \$	<u>1 491 846</u> \$
<u>Information supplémentaire</u>		
Intérêts reçus	<u>9 829</u> \$	<u>15 879</u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2016

1. CONSTITUTION ET FONCTIONNEMENT

L'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris (l'Office), constitué en vertu de la *Loi sur l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris* (RLRQ, chapitre O-2.1), a pour fonction d'administrer le programme de sécurité du revenu établi par cette loi aux fins de fournir aux piégeurs et chasseurs cris une garantie de revenu; ce programme comprend également d'autres mesures d'incitation à se consacrer aux activités d'exploitation de la faune comme mode de vie.

Des montants sont versés à des unités de prestataires qui y sont admissibles, sujet entre autres conditions, au temps passé à chasser, pêcher et piéger et à exercer des activités accessoires.

En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, l'Office n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Aux fins de la préparation de ses états financiers, l'Office utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables doit être cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de l'Office par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont des incidences à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi qu'à l'égard de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations corporelles et les frais courus. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises étrangères.

Instruments financiers

La trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que les débiteurs sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges à payer et frais courus ainsi que le dû au Fonds d'assurance sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2016

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

REVENUS

Les contributions du gouvernement du Québec qui sont des paiements de transfert sont constatées dans l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui donnent lieu à ces revenus, dans la mesure où elles sont autorisées, que l'Office a satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est, et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause. Elles sont présentées, le cas échéant, en contributions reportées lorsque des stipulations imposées par le cédant créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Si un passif est créé, la comptabilisation à titre de revenu a lieu au fur et à mesure que le passif est réglé.

Les autres revenus sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés et que leur recouvrement est raisonnablement assuré.

CHARGES

Les prestations de sécurité du revenu sont constatées lorsqu'elles sont autorisées et que les bénéficiaires ont satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est. Les montants relatifs à la récupération des trop-payés sont comptabilisés aux résultats dans l'exercice au cours duquel ils sont récupérés.

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie et équivalents de trésorerie

L'Office présente, dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les soldes bancaires et les placements facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

PASSIFS

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux étant donné que l'Office ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers sont généralement utilisés afin de rendre des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile prévue, soit :

	<u>Durée</u>
Améliorations locatives	7 ans
Mobiliers et équipements	5 ans
Équipements informatiques	3 ans
Logiciel	5 ans

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'Office de fournir des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur nette comptable, son coût est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2016

3. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et équivalents de trésorerie est constituée de l'encaisse. L'encaisse comprend une réserve de trésorerie d'un montant de 30 000 \$, affecté par résolution des membres de l'Office aux versements de prestations. Ce montant sert à pourvoir, entre autres, aux versements d'avance et aux paiements d'urgence lorsque le processus normal d'émission de chèques entraîne des délais excessifs pour le prestataire.

4. DÉBITEURS

	<u>2016</u>		<u>2015</u>	
Contributions à recevoir du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale	4 486 982	\$	4 740 283	\$
Autres	<u>126 713</u>		<u>139 666</u>	
	<u>4 613 695</u>	\$	<u>4 879 949</u>	\$

5. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	<u>2016</u>		<u>2015</u>	
Prestations de la sécurité du revenu	4 951 433	\$	5 128 742	\$
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale	163 040		196 742	
Centre de services partagés du Québec	2 087		19 384	
Fournisseurs	17 702		44 226	
Traitements et avantages sociaux	<u>76 255</u>		<u>45 731</u>	
	<u>5 210 517</u>	\$	<u>5 434 825</u>	\$

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2016</u>			<u>2015</u>		
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Net</u>	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Net</u>
Améliorations locatives	18 416	\$ 18 416	\$ -	18 416	\$ 18 416	\$ -
Mobiliers et équipements	26 415	23 421	2 994	23 465	22 895	570
Équipements informatiques	56 774	44 252	12 522	64 754	48 989	15 765
Logiciel	<u>904 650</u>	<u>904 650</u>	<u>-</u>	<u>904 650</u>	<u>904 650</u>	<u>-</u>
	<u>1 006 255</u>	\$ <u>990 739</u>	\$ <u>15 516</u>	<u>1 011 285</u>	\$ <u>994 950</u>	\$ <u>16 335</u>

Au cours de l'exercice, les acquisitions d'équipements informatiques ont été de 7 065 \$ (0 \$ en 2015) et un équipement ayant un coût et un amortissement cumulé de 15 045 \$ a été radié de cette catégorie (6 548 \$ en 2015). Les acquisitions de mobiliers et équipements de l'exercice s'élèvent à 2 950 \$ (0 \$ en 2015).

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2016

7. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

L'Office est engagé par des baux à long terme pour des locaux administratifs et des services informatiques. Les engagements totalisent 498 214 \$ (485 404 \$ en 2015).

Les paiements minimums futurs exigibles sur la totalité des obligations contractuelles s'établissent comme suit :

2017	166 799	\$
2018	148 550	
2019	103 442	
2020	<u>79 423</u>	
	<u>498 214</u>	\$

8. RÉGIMES DE RETRAITE

Les employés de l'Office participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2016, les taux de cotisation de certains régimes de retraite ont été modifiés. Ainsi, le taux pour le RREGOP est passé de 10,50 % à 11,12 % de la masse salariale admissible et le taux pour le RRPE est demeuré à 14,38 %.

Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 5,73% au 1^{er} janvier 2016 (5,73% au 1^{er} janvier 2015) de la masse salariale admissible qui doit être versé dans la caisse des participants au RRPE et un montant équivalent dans la caisse des employeurs. Ainsi, l'Office verse un montant supplémentaire pour l'année civile 2016 correspondant à 11,46 % de la masse salariale admissible (11,46 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2015).

Les cotisations de l'Office, incluant le montant de compensation à verser au RRPE, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 85 555 \$ (2015 : 89 510 \$). Les obligations de l'Office envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés comptabilisées à la valeur d'échange et déjà divulguées dans les états financiers, l'Office est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Office n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2016

10. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, l'Office est exposé à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La direction a mis en place des procédures en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit peut découler de la possibilité qu'une partie manque à ses obligations financières et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Il peut aussi survenir s'il y a concentration d'opérations avec une même partie ou concentration d'obligations financières de tierces parties ayant des caractéristiques économiques similaires et qui seraient affectées de la même façon par l'évolution de la conjoncture. L'exposition maximale de l'Office au risque de crédit correspond à la valeur comptable de la trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que des débiteurs.

Le risque de crédit associé à la trésorerie et équivalents de trésorerie est essentiellement réduit au minimum en s'assurant que ceux-ci sont investis auprès d'une institution financière réputée.

L'Office estime que le risque de crédit et la concentration au risque de crédit associé aux débiteurs est limité car le débiteur principal est le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, qui est une entité gouvernementale. Les autres débiteurs ne présentent pas de risque de crédit important.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Office ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance.

Les charges à payer et frais courus ont tous des échéances inférieures à 6 mois. Les charges à payer et frais courus ainsi que le dû au Fonds d'assurance totalisent 5 236 667 \$ au 30 juin 2016 (5 461 514 \$ au 30 juin 2015). Près de 86% du total des sommes (87% en 2015) sera versé aux bénéficiaires à même l'encaissement du compte à recevoir du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

L'Office considère que son risque de liquidité est très faible puisqu'il détient suffisamment de trésorerie et équivalents de trésorerie pour honorer ses engagements financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable. Généralement, l'Office paie ses factures à l'intérieur d'un délai de 30 jours.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations du prix du marché. Le risque du marché comprend trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. L'Office considère qu'il est seulement exposé au risque du taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est attribuable à sa trésorerie et équivalents de trésorerie qui portent intérêt à des taux variables basés sur ceux du marché. Toutefois, compte tenu que les montants d'intérêts ne sont pas significatifs, l'Office juge que son exposition à ce risque est faible.

L'objectif de l'Office est de gérer l'exposition au risque de taux d'intérêt en s'assurant que la sécurité des fonds détenus dans sa trésorerie et équivalents de trésorerie a priorité sur les revenus d'intérêt gagnés.

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2016

11. FONDS D'ASSURANCE

La Convention complémentaire no 15 modifiant le chapitre 30 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2002. Un Fonds d'assurance (Fonds) administré par l'Office a été créé, pour financer les congés de maladie et ceux relatifs aux désastres. Le Fonds est financé par des contributions égales du gouvernement du Québec et des prestataires du programme. Les actifs du Fonds ne font pas partie des actifs de l'Office, lequel a la responsabilité de rendre compte des activités du Fonds. Pour l'année-programme 2015-2016, le taux de contribution du gouvernement et des prestataires est de 1,40 % des jours payés.

Les résultats, l'excédent cumulé et l'état de la situation financière du Fonds pour l'exercice clos le 30 juin 2016, sont les suivants :

RÉSULTATS ET EXCÉDENT CUMULÉ

	<u>2016</u>		<u>2015</u>
REVENUS			
Contribution du gouvernement du Québec	150 830	\$	151 369
Contribution des prestataires	150 830		151 369
Intérêts	<u>24 824</u>		<u>35 571</u>
	<u>326 484</u>		<u>338 309</u>
CHARGES			
Congés de maladie et désastres	289 142		292 841
Frais de banque	<u>122</u>		<u>91</u>
	<u>289 264</u>		<u>292 932</u>
EXCÉDENT ANNUEL	37 220		45 377
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>529 856</u>		<u>484 479</u>
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>567 076</u>	\$	<u>529 856</u>

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

	<u>2016</u>		<u>2015</u>
ACTIFS FINANCIERS			
Encaisse	60 886	\$	61 491
Placements	4 107 615		3 811 791
Compte à recevoir de l'Office	26 160		26 689
Compte à recevoir du gouvernement du Québec	<u>26 160</u>		<u>26 689</u>
	<u>4 220 821</u>		<u>3 926 660</u>
PASSIFS			
Congés de maladie à payer aux prestataires ¹	3 653 745		3 396 804
ACTIFS FINANCIERS NETS ET EXCÉDENT CUMULÉ	<u>567 076</u>	\$	<u>529 856</u>

¹ Le passif relatif aux congés de maladie à payer aux prestataires représente la somme de toutes les banques individuelles de jours de congés de maladie évaluées à la valeur de l'allocation quotidienne nette de l'année programme 2016-2017 en date du 1er juillet.

MANAGEMENT'S REPORT


The financial statements of the Cree Hunters and Trappers Income Security Board (the Board) have been drawn up by management, which is responsible for their preparation and presentation, including significant judgments and estimates. This responsibility involves choosing appropriate accounting policies that comply with Canadian public sector accounting standards. All other financial information contained in the annual activity report is consistent with that presented in the financial statements.

To fulfill its responsibilities, management maintains a system of internal controls designed to provide reasonable assurance that assets are safeguarded and that transactions are duly approved and properly recorded, when appropriate, and in a manner suitable for preparing reliable financial statements.

The Board recognizes that it is responsible for conducting its affairs in accordance with the statutes and regulations governing it.

The members of the Board oversee the manner in which management performs its financial reporting responsibilities and approve the financial statements.

The Auditor General of Québec has audited the Board's financial statements in accordance with the Canadian generally accepted auditing standards, and his independent auditor's report states the nature and scope of this audit and his opinion. The Auditor General may, without restriction, meet with the members of the Board to discuss any matter related to the audit.



Serge Larivière, PH.D., MBA
Director-General



Régent Brind'Amour, CPA, CMA
Director of Administrative Services

FOR
THE CREE HUNTERS AND TRAPPERS INCOME SECURITY BOARD

Québec, December 14, 2016

**INDEPENDENT AUDITOR'S REPORT**

To the National Assembly

Report on the Financial Statements

I have audited the accompanying financial statements of the Cree Hunters and Trappers Income Security Board, which comprise the statement of financial position as at June 30, 2016, the statement of operations and accumulated surplus, the statement of change in net financial assets and the statement of cash flow for the year then ended, and a summary of significant accounting policies and other explanatory information included in the notes to the financial statements.

Management's Responsibility for the Financial Statements

Management is responsible for the preparation and fair presentation of these financial statements in accordance with Canadian public sector accounting standards, and for such internal control as management determines is necessary to enable the preparation of financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

Auditor's Responsibility

My responsibility is to express an opinion on these financial statements based on my audit. I conducted my audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Those standards require that I comply with ethical requirements and plan and perform the audit to obtain reasonable assurance about whether the financial statements are free from material misstatement.

An audit involves performing procedures to obtain audit evidence about the amounts and disclosures in the financial statements. The procedures selected depend on the auditor's judgment, including the assessment of the risks of material misstatement of the financial statements, whether due to fraud or error. In making those risk assessments, the auditor considers internal control relevant to the entity's preparation and fair presentation of the financial statements in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the entity's internal control. An audit also includes evaluating the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates made by management, as well as evaluating the overall presentation of the financial statements.

I believe that the audit evidence I have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for my audit opinion.

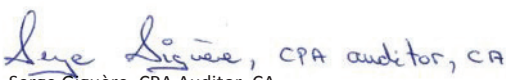
Opinion

In my opinion, the financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the Cree Hunters and Trappers Income Security Board as at June 30, 2016, and the results of its operations, its remeasurement gains and losses, changes in its net financial assets and its cash flows for the year then ended in accordance with Canadian public sector accounting standards.

Report on Other Legal and Regulatory Requirements

As required by the *Auditor General Act* (CQLR., chapter V-5.01), I report that, in my opinion, the accounting principles in these standards have been applied on a basis consistent with that of the preceding year.

For the auditor general of Québec,



Serge Giguère, CPA Auditor, CA
Assistant Auditor General

Québec, December 14, 2016

**CREE HUNTERS AND TRAPPERS INCOME SECURITY BOARD
STATEMENT OF OPERATIONS AND ACCUMULATED SURPLUS
FOR THE YEAR ENDED ON JUNE 30, 2016**

	2016 BUDGET	2016 ACTUAL RESULTS	2015 ACTUAL RESULTS
REVENUES			
Contributions of the Government of Québec	\$29,804,300	\$25,919,541	\$26,147,180
Interest	<u>13,000</u>	<u>9,829</u>	<u>15,879</u>
	<u>29,817,300</u>	<u>25,929,370</u>	<u>26,163,059</u>
EXPENSES			
Income security benefits	28,000,000	24,115,241	24,323,380
Salaries and fringe benefits	1,286,700	1,230,969	1,186,402
Travel	130,000	134,110	121,087
Rent	165,600	162,502	140,732
Professional fees	18,000	14,703	18,974
Data processing and maintenance	275,000	102,095	184,749
Advertising	6,000	9,746	4,782
Training	3,000	8,056	2,009
Supplies	51,300	41,603	44,430
Telephone and communications	36,000	31,236	33,121
Bank and interest fees	1,200	1,007	967
Amortization of tangible capital assets	<u>9,200</u>	<u>10,834</u>	<u>13,602</u>
	<u>29,982,000</u>	<u>25,862,102</u>	<u>26,074,235</u>
ANNUAL SURPLUS (DEFICIT)	\$(164,700)	<u>\$67,268</u>	<u>\$88,824</u>
ACCUMULATED SURPLUS AT BEGINNING OF YEAR		<u>\$929,862</u>	<u>\$841,038</u>
ACCUMULATED SURPLUS AT END OF YEAR		<u>\$997,130</u>	<u>\$929,862</u>

The accompanying notes are an integral part of these financial statements.

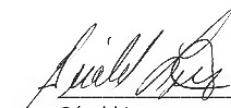
**CREE HUNTERS AND TRAPPERS INCOME SECURITY BOARD
STATEMENT OF FINANCIAL POSITION
AS AT JUNE 30, 2016**

	2016	2015
FINANCIAL ASSETS		
Cash and cash equivalents (note 3)	\$1,598,907	\$1,491,846
Accounts receivable (note 4)	<u>4,613,695</u>	<u>4,879,949</u>
	<u>6,212,602</u>	<u>6,371,795</u>
LIABILITIES		
Accounts payable and accrued liabilities (note 5)	5,210,517	5,434,825
Amount owing to the Insurance Fund (note 11)	<u>26,160</u>	<u>26,689</u>
	<u>5,236,677</u>	<u>5,461,514</u>
NET FINANCIAL ASSETS	<u>975,925</u>	<u>910,281</u>
NON-FINANCIAL ASSETS		
Prepaid expenses	5,689	3,246
Tangible capital assets (note 6)	<u>15,516</u>	<u>16,335</u>
	<u>21,205</u>	<u>19,581</u>
ACCUMULATED SURPLUS	<u>\$997,130</u>	<u>\$929,862</u>

Contractual obligations (note 7)

The accompanying notes are an integral part of these financial statements.

**FOR
THE CREE HUNTERS AND TRAPPERS INCOME SECURITY BOARD**


Gérald Lemoyne


Willie Iserhoff

**CREE HUNTERS AND TRAPPERS INCOME SECURITY BOARD
STATEMENT OF CHANGE IN NET FINANCIAL ASSETS
FOR THE YEAR ENDED ON JUNE 30, 2016**

	2016 BUDGET	2016 ACTUAL RESULTS	2015 ACTUAL RESULTS
ANNUAL SURPLUS (DEFICIT)	\$(164,700)	\$67,268	\$88,824
Acquisitions of tangible capital assets	-	(10,015)	
Amortization of tangible capital assets	<u>9,200</u>	<u>10,834</u>	<u>13,602</u>
	<u>9,200</u>	<u>819</u>	<u>13,602</u>
Acquisition of prepaid expenses	(1,600)	(5,689)	(3,246)
Use of prepaid expenses	<u>1,400</u>	<u>3,246</u>	<u>2,091</u>
	<u>(200)</u>	<u>(2,443)</u>	<u>(1,155)</u>
Increase (Decrease) in net financial assets	\$(155,700)	65,644	101,271
Net financial assets at beginning of year		<u>910,281</u>	<u>809,010</u>
Net financial assets at end of year		<u>\$975,925</u>	<u>\$910,281</u>

The accompanying notes are an integral part of these financial statements.

**CREE HUNTERS AND TRAPPERS INCOME SECURITY BOARD
STATEMENT OF CASH FLOW
FOR THE YEAR ENDED ON JUNE 30, 2016**

	2016	2015
OPERATING ACTIVITIES		
Annual surplus	<u>\$67,268</u>	<u>\$88,824</u>
Non-cash items		
Amortization of tangible capital assets	<u>10,834</u>	<u>13,602</u>
	<u>78,102</u>	<u>102,426</u>
Change in assets and liabilities related to operations		
Accounts receivable	266,254	95,085
Prepaid expenses	(2,443)	(1,155)
Accounts payable and accrued liabilities	(224,308)	(40,673)
Amount owing to the insurance fund	(529)	2,339
	<u>38,974</u>	<u>55,596</u>
Cash related to operating activities	<u>117,076</u>	<u>158,022</u>
CAPITAL ACTIVITIES		
Acquisitions of tangible capital assets and cash related to capital activities	<u>(10,015)</u>	-
INCREASE IN CASH AND CASH EQUIVALENTS	107,061	158,022
CASH AND CASH EQUIVALENTS AT BEGINNING OF YEAR	<u>1,491,846</u>	<u>1,333,824</u>
CASH AND CASH EQUIVALENTS AT END OF YEAR	<u>\$1,598,907</u>	<u>\$1,491,846</u>
Additional information		
Interest received	<u>\$9,829</u>	<u>\$15,879</u>

The accompanying notes are an integral part of these financial statements.

**CREE HUNTERS AND TRAPPERS INCOME SECURITY BOARD
NOTES TO THE FINANCIAL STATEMENTS
JUNE 30, 2016**

1. CONSTITUTION AND OPERATION

The purpose of the Cree Hunters and Trappers Income Security Board (the Board), created pursuant to *An Act Respecting the Cree Hunters and Trappers Income Security Board* (CQLR, chapter O-2.1), is to administer this Act for the purposes of providing Cree trappers and hunters with a guaranteed income; this program includes other measures aimed at encouraging beneficiaries to carry out wildlife harvesting activities as a way of life.

Benefits are paid to eligible beneficiary units according, among other things, to the time spent hunting, fishing and trapping and carrying out related activities.

Under federal and provincial tax laws, the Board is not subject to income tax.

2. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES

Financial reporting framework

The Board uses the *CPA Canada Public Sector Accounting Handbook* on a priority basis for the purposes of preparing its financial statements. The use of any other source of accounting policies shall be consistent with Canadian public sector accounting standards.

Using estimates

The preparation of the Board's financial statements by management, in accordance with the Canadian public sector accounting standards, requires that management use estimates and assumptions that affect reporting of assets and liabilities, presentation of contingent assets and liabilities on the date of the financial statements, and reporting revenues and expenses over the period covered by the financial statements. The main items for which the management used estimates and assumptions are the useful life of tangible capital assets and accrued liabilities. The actual results may differ from the best estimates made by management.

Statement of remeasurement gains and losses

The statement of remeasurement gains and losses is not presented since no element is recognized at fair value and denominated in foreign currencies.

Financial instruments

Cash and cash equivalents and accounts receivable are classified as financial assets measured at cost or at amortized cost using the effective interest method.

Accounts payable and accrued liabilities, as well as its amount owing to the Insurance Fund, are classified as financial liabilities measured at cost or amortized cost using the effective interest method.

**CREE HUNTERS AND TRAPPERS INCOME SECURITY BOARD
NOTES TO THE FINANCIAL STATEMENTS
JUNE 30, 2016**

2. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES (continued)

REVENUES

Contributions from the Quebec government that are government transfers are recognized when contributions are authorized and the Board has met all eligibility criteria, if any, and it is possible to make a reasonable estimate of those amounts. They are presented, where appropriate, as deferred contributions when stipulations imposed by the transferor create an obligation that meets the definition of a liability. If a liability is recognized, recording of income takes place as liability is settled.

The other revenues are recorded as they are earned, and as their collection is reasonably assured.

EXPENSES

Benefits are recognized when they are authorized and when recipients have met all eligibility criteria, if any. Amounts relating to the recovery of overpayments are recorded in income in the period in which they are recovered.

FINANCIAL ASSETS

Cash and cash equivalents

The Board presents bank balances and short-term highly liquid investments under cash and cash equivalents that are readily convertible in the short term into a known amount of cash whose value is not likely to change significantly.

LIABILITIES

Pension plans

The accounting procedure used for defined-contribution plans is applied to multiemployer government defined-benefit plans, given that the Board lacks sufficient information to apply the accounting procedure for defined-benefit plans.

NON-FINANCIAL ASSETS

Non-financial assets are normally used to provide future services.

Tangible capital assets

Tangible capital assets are recorded at cost and amortized over their predicted useful life using the straight-line method and the following durations:

	<u>Duration</u>
Leasehold improvements	7 years
Furniture and equipment	5 years
Computer hardware	3 years
Software	5 years

When the general economic environment indicates that a tangible capital asset no longer contributes to the Board's ability to provide services or that the value of the future economic benefits associated with the tangible capital asset is below its net book value, its cost is reduced to reflect its decline in value. The net write-downs of tangible capital assets are accounted for in the statement of operations. No recovery is recorded.

**CREE HUNTERS AND TRAPPERS INCOME SECURITY BOARD
NOTES TO THE FINANCIAL STATEMENTS
JUNE 30, 2016**

3. CASH AND CASH EQUIVALENTS

Cash and cash equivalents consist of cash on hand. Cash on hand includes a reserve of \$30,000, affected by a resolution by Board members regarding benefit payments. This amount is used to provide payments in advance and emergency payments when the normal process of issuing cheques results in excessive delays for the beneficiary.

4. ACCOUNTS RECEIVABLE

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Contributions receivable from the Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale	\$4,486,982	\$4,740,283
Others	<u>126,713</u>	<u>139,666</u>
	<u>\$4,613,695</u>	<u>\$4,879,949</u>

5. ACCOUNTS PAYABLE AND ACCRUED LIABILITIES

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Income security benefits	\$4,951,433	\$5,128,742
Ministère du Travail de l'Emploi et de la Solidarité sociale	163,040	196,742
Centre de services partagés du Québec	2,087	19,384
Suppliers	17,702	44,226
Salaries and fringe benefits	<u>76,255</u>	<u>45,731</u>
	<u>\$5,210,517</u>	<u>\$5,434,825</u>

6. TANGIBLE CAPITAL ASSETS

	<u>2016</u>			<u>2015</u>		
	<u>Cost</u>	<u>Accumulated amortization</u>	<u>Net</u>	<u>Cost</u>	<u>Accumulated amortization</u>	<u>Net</u>
Leasehold improvements	\$ 18,416	\$ 18,416	\$ -	\$ 18,416	\$ 18,416	\$ -
Furniture & equipment	26,415	23,421	2,994	23,465	22,895	570
Computer hardware	56,774	44,252	12,522	64,754	48,989	15,765
Software	<u>904,650</u>	<u>904,650</u>	<u>-</u>	<u>904,650</u>	<u>904,650</u>	<u>-</u>
	<u>\$ 1,006,255</u>	<u>\$ 990,739</u>	<u>\$ 15,516</u>	<u>\$ 1,011,285</u>	<u>\$ 994,950</u>	<u>\$ 16,335</u>

During the year, there were acquisitions of computer hardware for \$7,065 (\$0 in 2015) and an equipment having a cost and an accumulated amortization of \$15,045 has been written off from this category (\$6,548 in 2015). The acquisition of furniture and equipment for the year amounts to \$2,950 (\$0 in 2015).

**CREE HUNTERS AND TRAPPERS INCOME SECURITY BOARD
NOTES TO THE FINANCIAL STATEMENTS
JUNE 30, 2016**

7. CONTRACTUAL OBLIGATIONS

The Board is committed under long-term leases for administrative offices and information technology services. These commitments total \$498,214 (\$485,404 in 2015).

Minimum future payments on all of the commitments are as follows:

2017	\$166,799
2018	148,550
2019	103,442
2020	<u>79,423</u>
	<u>\$498,214</u>

8. PENSION PLANS

Board employees participate in the Government and Public Employees Retirement Plan (RREGOP) or the Pension Plan of Management Personnel (PPMP). These are multiemployer defined-benefit plans and include guaranteed payments upon retirement and death.

As of January 1st, 2016, the contribution rates for certain retirement plans have changed. Thus, the RREGOP rate of contribution went from 10.50% to 11.12% of eligible payroll and the rate for the PPMP remained at 14.38%.

Employer contributions are equal to employee contributions, with the exception of a compensation amount provided for in the PPMP Act of 5.73% as of January 1st, 2016 (5.73% as of January 1st, 2015) of the eligible payroll to be paid into the PPMP participants' fund and an equivalent amount in the employers' fund. Therefore, the Board pays an additional amount for the 2016 calendar year that corresponds to 11.46% of the eligible payroll (11.46% of the eligible payroll for the 2015 calendar year).

The Board's contributions, including the amount of compensation to be paid to the PPMP recognized in the annual surplus, amounted to \$85,555 (2015: \$89,510). The Board's obligations to these government plans are limited to its contributions as an employer.

9. RELATED PARTY TRANSACTIONS

In addition to the related party transactions disclosed in its financial statements and recorded at exchange value, the Board is a related party to all government departments, special funds, agencies and public enterprises directly or indirectly controlled by the Government of Québec, or subject to either joint control or significant influence by it. The Board did not carry out any business transactions with these related parties other than during the normal course of operations and under normal business conditions. These transactions are not shown separately in the financial statements.

**CREE HUNTERS AND TRAPPERS INCOME SECURITY BOARD
NOTES TO THE FINANCIAL STATEMENTS
JUNE 30, 2016**

10. RISK MANAGEMENT FROM FINANCIAL INSTRUMENTS

In the normal course of business, the Board is exposed to various risks, including credit risk, liquidity risk and market risk. Management has established control and management procedures to ensure risk management associated with financial instruments and to minimize potential impacts.

Credit risk

Credit risk may arise from the possibility that one party fails to fulfill its financial obligations, and therefore, causes the other party to incur a financial loss. It can also occur if there is a concentration of transactions with the same party or a concentration of financial obligations of third parties with similar economic characteristics and are affected similarly by changes in economic conditions. The Board is exposed to maximum credit risk regarding the carrying values of its cash and cash equivalents as well as accounts receivable.

Credit risk associated with cash and cash equivalents is substantially minimized by ensuring that they are invested with a reputable financial institution.

The Board believes that credit risk associated with accounts receivable is limited because the main debtor is the Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, which is a government entity. The other accounts receivable are not a major credit risk.

Liquidity risk

Liquidity risk is the risk that the Board is not able to meet its cash requirements or fund its financial liabilities related to its financial liabilities as they come due.

All accounts payable and accrued liabilities are due within 6 months. Accounts payable and accrued liabilities, as well as amounts owing to the Insurance Fund totalled \$5,236,667 on June 30, 2016 (\$5,461,514 on June 30, 2015). Nearly 86% of the total amount (87% in 2015) will be paid to the beneficiaries from the collection of accounts receivable from the Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

The Board considers its liquidity risk as being very low since it holds enough cash and cash equivalents to meet its current and long-term commitments at a reasonable cost. The Board usually pays its bills within a 30-day period.

Market risk

Market risk is the risk that the market price or the future cash flows of a financial instrument will fluctuate because of changes in market prices. Market risk includes three types of risk: currency risk, interest rates and other price risk. The Board considers that it is only exposed to interest rate risks.

Interest rate risk

Interest rate risk is attributable to cash and cash equivalents that bear interest at variable rates based on market rates. However, given that the interest amounts are not significant, the Board finds that its exposure to this risk is low.

The Board's objective is to manage exposure to interest rate risk by ensuring that the security of funds held in cash and cash equivalents overrides earned interest income.

**CREE HUNTERS AND TRAPPERS INCOME SECURITY BOARD
NOTES TO THE FINANCIAL STATEMENTS
JUNE 30, 2016**

11. INSURANCE FUND

Complementary Agreement No. 15 amending Section 30 of the James Bay and Northern Québec Agreement came into effect on July 1, 2002. An insurance fund (Fund) administered by the Board was created to finance sick leave and leave related to disasters. The Fund is financed by equal contributions from the Government of Québec and program beneficiaries. The Fund's assets are separate from the assets of the Board, which is responsible for reporting on Fund activities. For the program-year 2015-2016, the rate of contribution of the government and the beneficiaries to the Fund is 1.40 % of the days paid.

The operations, accumulated surplus, and financial position of the Fund for the year ending on June 30, 2016 are as follows:

STATEMENT OF OPERATIONS AND ACCUMULATED SURPLUS

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
REVENUES		
Contribution of the Government of Québec	\$150,830	\$151,369
Contribution of beneficiaries	150,830	151,369
Interest	<u>24,824</u>	<u>35,571</u>
	<u>326,484</u>	<u>338,309</u>
EXPENSES		
Sick leave and disasters	289,142	292,841
Bank fees	<u>122</u>	<u>91</u>
	<u>289,264</u>	<u>292,932</u>
ANNUAL SURPLUS	37,220	45,377
ACCUMULATED SURPLUS AT BEGINNING OF THE YEAR	<u>529,856</u>	<u>484,479</u>
ACCUMULATED SURPLUS AT END OF THE YEAR	<u>\$567,076</u>	<u>\$529,856</u>

STATEMENT OF FINANCIAL POSITION

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
FINANCIAL ASSETS		
Cash on hand	\$60,886	\$61,491
Investments	4,107,615	3,811,791
Accounts receivable from the Board	26,160	26,689
Accounts receivable from the Government of Québec	<u>26,160</u>	<u>26,689</u>
	<u>4,220,821</u>	<u>3,926,660</u>
LIABILITIES		
Sick leaves payable to beneficiaries ¹	3,653,745	\$3,396,804
NET FINANCIAL ASSETS AND ACCUMULATED SURPLUS	<u>\$567,076</u>	<u>\$529,856</u>

¹ The liability for sick leaves payable to beneficiaries is the sum of all the individual bank of sick days assessed at the net daily allocation value of the 2016-2017 program year as of July 1st.



CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DE L'OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS

CHAPITRE I OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

1•Le présent code a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance dans l'intégrité, l'impartialité et l'indépendance des membres de l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris, ci-après désigné l'Office, et de favoriser la transparence au sein de l'Office.

CHAPITRE II PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET RÈGLES GÉNÉRALES DE DÉONTOLOGIE

2•Le membre de l'Office est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthiques et les règles de déontologie prévus par la loi ainsi que ceux établis dans le présent code d'éthique et de déontologie.

Il doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit de plus organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

3•Le membre de l'Office est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un membre de l'Office représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

4•Le membre de l'Office doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations politiques partisans.

5•Le membre de l'Office doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions. Il doit dénoncer à l'Office tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre l'Office, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.

6•Le membre de l'Office qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui de l'Office doit dénoncer par écrit cet intérêt aux autres membres et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

Toutefois cette déchéance n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il renonce ou en dispose avec toute la diligence possible; elle n'a pas lieu non plus dans le cas où un membre de l'Office ou quelqu'un de sa famille reçoit des prestations du programme de sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris.

Le présent article n'a toutefois pas pour effet d'empêcher un membre de l'Office de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives aux conditions de travail au sein de l'Office par lesquelles lui ou quelqu'un de sa famille à l'emploi de l'Office serait aussi visé.

CODE OF ETHICS AND PROFESSIONAL CONDUCT OF THE CREE HUNTERS AND TRAPPERS INCOME SECURITY BOARD

CHAPTER I PURPOSE AND SCOPE

1•The purpose of the present code is to preserve and enhance the confidence of the public in the integrity, impartiality and independence of the members of the Cree Hunters and Trappers Income Security Board, thereafter named the Board, and to promote openness within the Board.

CHAPTER II ETHICAL PRINCIPLES AND GENERAL RULES OF PROFESSIONAL CONDUCT

2•In the performance of his duties, the member of the Board is bound to comply with the ethical principles and the rules of professional conduct prescribed by law as well as the principles and rules set forth in the present code of ethics and professional conduct.

In case of doubt, he shall act in accordance with the spirit of those principles and rules. He shall, in addition, arrange his personal affairs in such a manner that they cannot interfere with the performance of his duties.

3•The member of the Board is bound to discretion in regard to anything that comes to his knowledge in the performance or during the performance of his duties and is at all times bound to maintain the confidentiality of information thus received.

That obligation does not have the effect of preventing a member of the Board from reporting to a specific interest group that he represents or to which he is linked, except where the information is confidential by law or where the board of directors requires that confidentiality be maintained.

4•In the performance of his duties, the member of the Board shall make decisions regardless of any partisan political considerations.

5•The member of the Board shall avoid placing himself in a situation of conflict between his personal interest and the duties of his office.

He shall reveal to the Board any direct or indirect interest that he has in an agency, corporation or association likely to place him in a situation of conflict or interest, as well as any rights that he may assert against the Board, and shall indicate, where applicable, their nature and value.

6•The member of the Board who has a direct or indirect interest in an agency, corporation or association entailing a conflict between his personal interest and that of the Board shall reveal the interest in writing to the other members of the Board and, where applicable, shall abstain from participating in any deliberation or any decision pertaining to the agency, corporation or association in which he has that interest. In addition, he shall withdraw from the sitting for the duration of the deliberations and the voting concerning that matter.

However, such forfeiture is not incurred if such interest devolves to him by succession or gift, provided that he renounces or disposes of it with all possible dispatch; nor is it incurred where the member of the Board or a member of his family receives Cree Hunters and Trappers Income Security Program benefits.

This section does not prevent a member of the Board from expressing opinions about conditions of employment applied at large within the agency or corporation and that could affect him or a member of his family who is in the employment of the Board.

7•Le membre de l'Office ne doit pas confondre les biens de l'Office avec les siens et ne peut sous réserve de l'article 6 les utiliser à son profit ou au profit de tiers.

8•Le membre de l'Office ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un membre de l'Office représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

9•Le membre de l'Office ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.

Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur.

10•Le membre de l'Office ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

11•Le membre de l'Office doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi ou tout autre avantage.

12•Le membre de l'Office qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de l'Office.

13•Le membre de l'Office qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant l'Office.

14•Le président doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les membres de l'Office.

CHAPITRE III RÉMUNÉRATION

15•Les traitements, traitements additionnels, allocations et dépenses de chaque membre de l'Office sont fixés et payés par l'autorité qui l'a nommé.

CHAPITRE IV PROCESSUS DISCIPLINAIRE

16•Aux fins du présent chapitre, l'autorité compétente pour agir est

- le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif lorsqu'il s'agit d'un membre nommé ou désigné par le gouvernement qui est en cause;
- l'Administration régionale crie ou son successeur lorsqu'il s'agit d'un membre nommé ou désigné par l'Administration régionale crie qui est en cause.

17•Sur conclusion que le membre de l'Office a contrevenu à la loi ou au code d'éthique et de déontologie, l'autorité compétente doit en être informée.

7•The member of the Board shall not treat the property of the Board as if it were his own property and, under reserve of Section 6, may not use it for his own benefit or for the benefit of a third party.

8•The member of the Board may not use for his own benefit or for the benefit of a third party information obtained in the performance or during the performance of his duties.

That obligation does not have the effect of preventing a member of the Board from consulting or reporting to a specific interest group that he represents or to which he is linked, except where the information is confidential by law or where the board of directors requires that confidentiality be maintained.

9•The member of the Board may not accept any gift, hospitality or other advantage, except what is customary and is of modest value.

Any other gift, hospitality or advantage received shall be returned to the giver.

10•The member of the Board may not, directly or indirectly, grant, solicit or accept a favour or an undue advantage for himself or for a third party.

11•In the decision-making process, the member of the Board shall avoid allowing himself to be influenced by offers of employment or any undue advantage.

12•The member of the Board who is no longer in office shall conduct himself in such a manner as not to derive undue advantages from his previous service with the Board.

13•It is prohibited for the member of the Board who has left the Board to disclose confidential information or to give anyone advice based on information not available to the public concerning the Board.

14•The chairman shall ensure that the members of the Board comply with the ethical principles and rules of professional conduct.

CHAPITRE III REMUNERATION

15•The salary, additional salary, allowances and expenses of each member of the Board shall be fixed and paid by the authority that appointed him.

CHAPITRE IV DISCIPLINARY PROCESS

16•For the purposes of this Chapter, the authority competent to act is

- the Associate Secretary General for Senior Positions of the Ministère du Conseil exécutif where the person concerned is a member of the Board appointed or designated by the Government;
- the Cree Regional Authority or its successor where the person concerned is a member of the Board appointed or designated by the Cree Regional Authority.

17•Where it is concluded that the member of the Board has violated the law or the code of ethics and professional conduct, the competent authority shall be informed accordingly.

PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2009-2013 (PROLONGÉ JUSQU'EN 2015)

Le plan d'action de développement durable 2009-2013 de l'Office continue d'être effectif puisque, conformément à l'information transmise par le bureau de coordination de développement durable, le plan d'action fut prolongé jusqu'au 31 mars 2015. De plus, celui-ci devra être bonifié d'au moins une action qui contribue à l'atteinte de l'un ou de l'autre des 21 objectifs de l'Agenda 21 de la culture du Québec. L'Office fera les modifications demandées à son PADD au cours de la prochaine année.

Activités réalisées en cours d'année

Orientation stratégique gouvernementale 1 (incontournable)

Informier, Sensibiliser, Éduquer, Innover

Objectif gouvernemental 1

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

Premier Objectif de l'Office

Sensibiliser le personnel du siège social et des bureaux locaux aux principes de développement durable.

Action 1

Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation des personnels de l'administration publique, tant auprès des employés du siège social que de ceux des bureaux situés dans les communautés crie de la Baie-James.

<u>Geste</u>	<u>Suivi 2015-2016</u>
1. Publier des affiches dans les locaux du siège social et dans les bureaux des communautés crie.	Complété
2. Participation à une formation sur le développement durable.	Complété
3. Transmettre de l'information aux employés dans les communautés crie.	Complété

Indicateur : Taux d'employés rejoints par les activités de sensibilisation au développement durable.

Cible : 80% des employés sensibilisés d'ici 2011.

Résultats de l'année : L'Office a fourni de l'information à son personnel du siège social et des bureaux locaux relativement aux principes de développement durable.

Deuxième Objectif de l'Office

Sensibiliser la clientèle du programme aux principes de développement durable.

Action 2

Promouvoir les principes du développement durable auprès de la clientèle, c'est-à-dire les chasseurs, trappeurs, et pêcheurs crie, prestataires du programme.

<u>Geste</u>	<u>Suivi 2015-2016</u>
4. Articles sur le développement durable inclus dans la revue publiée par l'Office : « The Cree Hunter and Trapper ».	Complété

Indicateur : Nombre de communications adressées directement aux prestataires.

Cible : Au minimum 1 article à paraître par année.

Résultats de l'année : En décembre 2015 et juin 2016, des articles ont été publiés dans la revue «The Cree Hunter and Trapper». L'Office poursuit cette action sur une base régulière et publie au minimum un article par année, mais en visant l'idéal de un article par revue.

Orientation stratégique gouvernementale 2 (incontournable)

Produire et consommer de façon responsable.

Objectif gouvernemental 2

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et organismes gouvernementaux.

Troisième objectif de l'Office

Mettre en place des pratiques d'achat respectueuses de l'environnement.

Action 3

Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement responsable.

<u>Geste</u>	<u>Suivi 2015-2016</u>
5. Mettre en place des mesures de récupération des matières résiduelles et de réduction de la consommation d'énergie au siège social et dans les bureaux locaux.	Poursuivi
6. Acquérir des biens et des services d'une façon écoresponsable.	Poursuivi
7. Sensibiliser le personnel du siège social et des bureaux locaux à privilégier les communications électroniques et à en limiter l'impression.	Poursuivi
8. Inciter les employés des bureaux locaux à se servir de leurs ordinateurs d'une façon régulière afin de réduire le papier nécessaire aux communications.	Poursuivi

Indicateur : Pratiques d'acquisition écoresponsable.

Mesures contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale.

Cible : Nombre de pratiques d'acquisition écoresponsable.

Nombre de mesures de gestion environnementale.

Résultats : En 2015-2016, l'Office a poursuivi des efforts de réduction de consommation de papier. En effet, l'Office a réduit considérablement le nombre de tablettes de formulaires envoyés à la reprographie. Les administrateurs locaux sont encouragés à consulter l'intranet de l'Office et d'imprimer, seulement lorsque requis, les formulaires dont ils ont besoin.

Objectifs gouvernementaux non retenus

L'Office a fait l'exercice de réviser tous les objectifs gouvernementaux de développement durable afin d'en établir le lien avec sa mission. La liste des objectifs non retenus, ainsi que les motifs correspondants, est incluse à l'Annexe 1 du Plan d'action de développement durable 2009-2013.



100%

BIOGAZ





Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs crs



2700, BOULEVARD LAURIER,
ÉDIFICE CHAMPLAIN, BUREAU 1100,
QUÉBEC, QC G1U 4K5
TÉLÉPHONE 418 643-7300
SANS FRAIS 1 800 363-1560
TÉLÉCOPIEUR 418 643-6803
COURRIER@OSRCPC.CA
WWW.OSRCPC.CA

